

L'adhésion à l'allocation universelle et à la couverture maladie universelle : intérêt personnel ou valeurs sociales ?

Supporting the basic income proposal and the universal right to health care - a matter of personal interest or of social values

Christine Le Clainche



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economiepublique/219>
DOI : [10.4000/economiepublique.219](https://doi.org/10.4000/economiepublique.219)
ISSN : 1778-7440

Éditeur

IDEP - Institut d'économie publique

Édition imprimée

Date de publication : 15 janvier 2005
ISBN : 36-26-44-X
ISSN : 1373-8496

Référence électronique

Christine Le Clainche, « L'adhésion à l'allocation universelle et à la couverture maladie universelle : intérêt personnel ou valeurs sociales ? », *Économie publique/Public economics* [En ligne], 14 | 2004/1, mis en ligne le 05 janvier 2006, consulté le 12 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/economiepublique/219> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/economiepublique.219>

économie publique

études et recherches

Revue de l'Institut d'Économie Publique

Deux numéros par an

n° 14 - 2004/1



économiepublique sur internet : www.economie-publique.fr

© Institut d'économie publique – IDEP

Centre de la Vieille-Charité

2, rue de la Charité – F-13002 Marseille

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en France.

La revue **économie**publique bénéficie du soutien du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

ISSN 1373-8496

Dépôt légal décembre 2004 – n° imprimeur 362644X

L'adhésion à l'allocation universelle et à la couverture maladie universelle : intérêt personnel ou valeurs sociales ?

Christine Le Clainche *

Résumé

Dans cet article, nous examinons la question des déterminants de l'adhésion des individus à l'allocation universelle et à la Couverture maladie universelle (CMU). Nous étudions la rationalité de l'adhésion à ces deux schémas de redistribution, principalement au regard de l'intérêt personnel ou bien des valeurs sociales soutenues par les individus recouvrant des considérations d'équité ou d'altruisme par exemple. Nous utilisons un échantillon d'individus représentatif de la population française et nous montrons qu'intérêt personnel et valeurs sociales se conjuguent pour expliquer le support à cette forme particulière de redistribution que constitue l'allocation universelle. En ce qui concerne la CMU, l'effet des valeurs sociales paraît plus prégnant. Cette étude nous permet également d'identifier les individus qui ont les plus fortes réticences vis-à-vis notamment de l'allocation universelle et d'en tirer quelques arguments en ce qui concerne sa faisabilité.

Summary

In this paper, I analyze public support to basic income proposal and to universal right to health care in France (the so-called Couverture Maladie Universelle (CMU)). I then study

*. Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure de Cachan, chercheur associé au Labores, Ura Cnrs n° 362. Adresse professionnelle : ENS Cachan, Antenne de Bretagne, Campus de Ker Lann, 35170 Bruz – adresse électronique : leclainche@bretagne.ens-cachan.fr. L'auteur remercie la Drees qui a mis à sa disposition des données d'enquête ainsi qu'Alain Trannoy et les deux rapporteurs anonymes pour leurs remarques. Les opinions émises dans ce texte doivent évidemment être considérées comme propres à leur auteur.

the rationale – self interest or public value – which can be given to support to basic income and to universal right to health care. Using a representative sample of French population, I find that self interest and public values both explain the support to basic income proposal but the public value effect is more important to explain public support to universal right to health care than self-interest effect. Moreover, this study indicates who are the people who oppose the basic income and then permits to learn more about its feasibility.

Mots clés : redistribution, préférences sociales, équité, allocation universelle, Couverture maladie universelle, sondages d'opinions.

Keywords: redistribution, social preferences, fairness, basic income, universal right to health care, poll survey.

J.E.L. : A13, B49, D63, D64, H30, I3

1. Introduction

Le principe d'une allocation universelle versée à chacun dans une économie donnée quels que soient ses revenus et son statut dans la société est, depuis une vingtaine d'années, discuté dans le cadre de travaux de philosophie morale et politique et d'économie normative. Van Parijs (1995) a notamment développé une conception éthique particulière dont la traduction est le versement d'une telle allocation à laquelle est couplée une prestation en nature pour les moins bien lotis, notamment les personnes ayant un handicap (ou de graves problèmes de santé). Cette conception éthique peut être résumée par un principe, le principe dit de « diversité non dominée » (*undominated diversity*). La dominance dans l'optique de Van Parijs correspond à l'idée suivante : « si la situation de l'individu « i » est jugée par tous comme pire que la situation de « j » elle est dominée dans la société ». L'absence de domination est alors, selon lui, une conception éthique que l'on peut chercher à réaliser dans la société.

Les débats de philosophie morale et d'économie normative ont été confortés par certains travaux relatifs à la faisabilité économique de l'allocation universelle au regard notamment des effets d'incitation et de bien-être liés à la réforme fiscale qu'implique la mise en place d'un tel dispositif (Atkinson, Sutherland (1989), Atkinson (1995), Van Parijs, Gilain (1995), Atkinson (1995), Lehmann (2001) Van der

Linden (2002) notamment) mais la question de l'adhésion des individus à l'allocation universelle commence à peine à être soulevée dans la littérature or, l'examen de celle-ci participe également de l'étude de faisabilité d'une telle réforme¹.

On peut d'ailleurs relier le problème de la faisabilité économique et sociale à l'argumentation normative dans le cadre de certaines théories de la justice distributive (Daniels (1979)). Le concept qui fait référence est celui d'équilibre réfléchi (Rawls (1971)). Il se trouve au cœur d'une méthodologie de l'éthique consistant à rechercher la cohérence entre ces jugements et les principes moraux qui les fondent. Les opinions des individus peuvent être ainsi confrontées aux jugements bien pesés qui sont élaborés dans un cadre philosophique afin de clarifier la perception des faits qu'ont les individus². Cette confrontation permet également d'identifier les facteurs de soutien ou d'opposition aux diverses modalités de la redistribution. Un point clé de cette identification consiste en la mise en évidence de la nature des préférences des individus en jeu : peut-on distinguer les préférences intéressées des préférences éthiques ou hostiles ?

De nombreux travaux en économie font l'hypothèse usuelle de préférences purement intéressées, à l'instar des modèles de fiscalité optimale, par exemple. Dans de tels modèles, les agents qui retirent un bénéfice net de ce dispositif ou bien espèrent qu'il en sera ainsi sont aussi ceux qui devraient lui être favorables. *A contrario*, ceux qui seront débiteurs nets ou qui pensent qu'il en sera ainsi devraient lui être défavorables. Cependant certains économistes remettent en cause cette hypothèse de différentes manières : l'équité, l'altruisme, la réciprocité, les effets de rivalité sociale viennent par exemple contredire les prédictions théoriques des modèles reposant sur la rationalité usuelle de *l'homo oeconomicus*. Ainsi, il apparaît de plus en plus évident que les attitudes envers la redistribution dépendent du système de valeurs collectives que les individus soutiennent³. Fong (2001) et Cornéo, Grüner (2002) insistent sur les valeurs sociales des individus reflétant un certain altruisme ou des dispositions d'équité. De même que Piketty (1995), ces derniers considèrent que les expériences de mobilité sociale qu'ont connues les individus expliquent une partie du soutien ou de l'opposition à la redistribution. Ils avancent également un autre argument, celui de la « rivalité sociale » qui exprime l'idée que la redistribution envers les classes les plus défavorisées réduit la distance sociale entre ces classes et certains groupes d'individus, lesquels ont alors tendance à s'opposer à la redistribution car leur situation se dégrade du point de vue des positions relatives dans la société.

1. L'étude de Gamel, Balsan et Vero (2002), toutefois, fait le lien entre l'adhésion à l'allocation universelle et la propension à travailler.

2. Voir, par exemple, Van Parijs (1991), Miller (1992, 1999), Swift (1999), Demuijnck (2002).

3. Voir par exemple Kluegel, Smith (1986), Piketty (1995), Fong (2001), Cornéo, Grüner (2002), Boarini, Le Clainche (2002, 2004).

Il paraît donc intéressant de chercher à identifier ce qui permet d'expliquer l'adhésion ou l'opposition au principe d'allocation universelle en tant que modalité particulière de distribution ou de redistribution des ressources. Nous nous intéressons également aux jugements relatifs à la Couverture maladie universelle (CMU) dans la mesure où cette prestation en nature bénéficie aux individus les moins bien lotis en termes de possibilités de couverture maladie. Elle peut donc être vue comme un complément à la prestation en espèces que constitue l'allocation universelle dans la perspective de la satisfaction des besoins fondamentaux.⁴

L'étude qui suit tente d'examiner plus généralement la question de la nature des préférences pour certains transferts redistributifs à partir de l'enquête Drees-Ifop « Opinions sur la protection sociale » réalisée en 2001 sur un échantillon d'individus représentatif de la population française. L'ensemble des données contient des questions relatives à la pertinence de l'allocation universelle d'un point de vue éthique et économique, et plus généralement relatives à certains transferts français ayant cours dans un but redistributif. Cet article est organisé comme suit : dans la section 2, nous décrivons les données et la méthodologie que nous mettons en œuvre afin d'identifier les caractéristiques des individus adhérant au principe d'allocation universelle ainsi qu'au dispositif de Couverture maladie universelle (CMU). La section 3 met en évidence les résultats que nous obtenons et les commente. La section 4 présente des résultats complémentaires relatifs à la perception de la "justice" de la société française. La section 5 conclut cet article.

2. Données et méthodologie

Les données que nous utilisons proviennent de l'enquête Drees Ifop « Opinions sur la protection sociale » réalisée sur un échantillon représentatif initial de 4 000 individus français en 2001⁵. Elles comprennent, outre les différentes questions d'opinion sur la protection sociale en France et sur les enjeux d'éventuelles réformes de celle-ci, la signalétique habituelle constituant les caractéristiques sociodémographiques des individus (voir en annexe). Nous portons particulièrement notre attention à la question relative à l'opinion des individus sur le principe d'une réforme fondée sur l'instauration d'une allocation universelle ainsi qu'à celle relative à leurs jugements sur la Couverture maladie universelle (CMU).

4. On peut l'analyser de façon plus spécifique au regard du principe de diversité non dominée proposé par Van Parijs (1995) : la CMU peut être vue, en effet, comme un transfert en nature complétant l'allocation universelle que tous souhaiteraient allouer à toute personne (ou groupe de personnes) dont la situation est considérée par tous comme (la) moins bonne dans la société.

5. L'échantillon comporte au départ 4 019 individus. Nous travaillons sur une base de données « nettoyée » initiale de 3 558 individus et l'exclusion des non-réponses aboutit à un échantillon de 2 900 individus environ pour chaque régression.

2.1. Principales questions utilisées

La question relative à l'allocation universelle est formulée de la façon suivante⁶ :

« l'allocation universelle est un principe de redistribution du revenu au sein de la société. Il vise à se substituer à un certain nombre de minima sociaux dans le but d'encourager la reprise d'emploi. Il consisterait à remettre à chacun, par l'intermédiaire de l'État, un revenu de base de l'ordre de 2 000 francs (300 euros) par mois, quels que soient les autres revenus. À ce propos, diriez-vous qu'il est :

- a. moralement acceptable et économiquement viable ;
- b. moralement acceptable mais économiquement non viable ;
- c. moralement inacceptable mais économiquement viable ;
- d. moralement inacceptable et économiquement non viable ».

Nous choisissons également de traiter les réponses à une autre question, relative celle-là à l'adhésion au principe de la Couverture maladie universelle (CMU) qui peut être considérée comme une prestation en nature, susceptible, pour les moins bien lotis, d'être combinée à la prestation monétaire que constituerait l'allocation universelle.

Cette question est formulée de la façon suivante⁷ :

« Les pouvoirs publics ont mis en place la Couverture maladie universelle (CMU), assurant le remboursement intégral des soins pour les personnes ayant un faible revenu (par exemple, moins de 3 500F (535 euros) par mois pour une personne seule). Cette mesure est financée par l'impôt et une taxe sur les mutuelles et les compagnies d'assurance. Vous personnellement, êtes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable, tout à fait défavorable à cette mesure ?

- tout à fait favorable ;
- plutôt favorable ;
- plutôt défavorable ;

6. En fait, le montant d'allocation universelle susceptible d'être alloué à chacun dépend du taux d'imposition et des autres prestations qu'elle peut remplacer. En outre la réponse aux incitations demeure difficile à évaluer (cf. Atkinson, Sutherland (1989), Atkinson (1995), Van Parijs, Gilain (1995)). Atkinson (1995) souligne pour sa part que les effets de comportements sont difficiles à prévoir ; ce qui, dans cette optique, rend incertain l'impact de l'allocation universelle.

7. La formulation de la question est meilleure, d'une part parce que le dispositif est en place et qu'il s'agit donc de proposer à l'évaluation un dispositif qu'il suffit de décrire. En outre, les implications financières pour l'ensemble de la collectivité sont mieux connues que pour la question précédente ; ce qui rend l'interprétation des réponses plus aisée du point de vue de l'analyse de la nature des préférences en jeu.

- tout à fait défavorable ».

Enfin, nous utilisons une dernière question de référence qui permet d'évaluer la position des individus par rapport à la société dans laquelle ils évoluent et partant, leur disposition à d'éventuelles réformes relativement au système de protection sociale. Cette question est relative à la « justice de la société française ».

Elle est formulée comme suit :

« La société française aujourd'hui, vous paraît-elle plutôt juste ou injuste ?

- plutôt juste ;
- plutôt injuste ».

Les réponses à ces questions vont constituer la base de construction des variables latentes à estimer dans des modèles de régressions de type logistique. Dans la sous-section suivante, nous décrivons plus précisément la méthodologie utilisée avec notamment les différentes variables explicatives⁸ que nous utilisons traduisant soit des préférences intéressées, soit des préférences que l'on peut qualifier de sociales, suivant par exemple Fong (2001) ou liées à des valeurs collectives selon Cornéo et Grüner (2002).

2.2. Modèles à estimer, préférences intéressées et préférences sociales

1. Les réponses à la question relative à l'adhésion au principe de l'allocation universelle sont synthétisées dans une variable « Y » dichotomique séparant la modalité se référant à la première réponse (a : moralement acceptable et économiquement viable) des autres modalités. Une régression de type logistique est alors mise en œuvre.
2. Les réponses à la question relative à l'adhésion au principe de l'allocation universelle sont distinguées en deux sous-variables : les réponses entérinant le caractère moral de l'allocation universelle (variable « Y_1 ») et les réponses entérinant le caractère d'efficacité économique de l'allocation universelle (variable « Y_2 »). Les non-réponses sont éliminées. Chacune de ces variables est une variable dichotomique et deux spécifications distinctes d'un modèle de régression logistique sont estimées.

8. Voir en annexe les différentes questions utilisées afin de constituer la base des variables explicatives. L'étude de statistique descriptive préalable à l'analyse des réponses aux questions correspondant aux variables introduites dans les régressions montre que celles-ci ne sont pas corrélées entre elles à l'exception des diplômes et des revenus qui révèlent - assez logiquement - une certaine dépendance. Nous choisissons de maintenir revenus et diplômes malgré tout comme cela se fait dans de nombreuses études. En général, s'agissant des questions d'opinion dont les réponses sont utilisées comme variables explicatives, les non-réponses sont exclues de l'échantillon ; nous ne conservons les non-réponses qu'en ce qui concerne les attributs objectifs des individus (revenus, diplômes, etc.).

3. Les réponses à la question relative à l'adhésion au principe de la CMU sont synthétisées de sorte que la variable leur correspondant nommée « Y_{3a} » est dichotomique ; les non-réponses sont par ailleurs exclues. Un modèle de régression de type logistique est donc mis en œuvre dont la variable latente est Y_{3a}^* . Nous procédons également sur l'ensemble des réponses à la mise en œuvre d'une régression selon le modèle de régression « probit » ordonné dans la mesure où les réponses à la question comportent un ordre naturel dans la hiérarchie des réponses, la variable latente est alors « Y_{3b}^* »⁹.
4. Les réponses à la question relative à « la justice de la société » sont utilisées comme point de référence relatif aux dispositions générales aux réformes de la protection sociale et sont synthétisées dans une variable « Y_4 », excluant les non-réponses et également dichotomique.

Nous estimons donc un modèle avec des spécifications différentes :

$$Y_i^* = \alpha_i^* i + \mu$$

Dans le modèle de régression logistique, Y_i^* est donc la variable latente, Y_i est la variable observée (réponse à l'une des différentes questions posées), égale à 1 pour l'individu « i » si $Y_i^* > 0$ et si l'individu est d'accord avec le fait que l'allocation universelle est morale et efficace par exemple pour la première spécification du modèle, ou bien d'accord avec le principe de la CMU et 0 sinon ;

X_i est le vecteur des variables qui approchent les effets mentionnés ci-dessous :

- ainsi X_1 , par exemple, est constitué des caractéristiques de type sociodémographique ; elles comprennent le genre, l'âge et le diplôme. Ces variables peuvent également permettre d'identifier certaines préférences liées à l'expérience propre des individus et fondées soit sur l'intérêt personnel soit sur l'adhésion à la solidarité ou à la méritocratie : il est en particulier courant de considérer que l'acquisition d'un niveau élevé d'éducation accroît la sensibilité aux valeurs égalitaristes (Lewin-Epstein, Kaplan, Levanon (2003)) et donc qu'un niveau élevé de diplôme se trouve associé à une propension plus importante à accepter la redistribution. Il semble également que traditionnellement (voir par exemple, Gilligan (1982)) les femmes et les hommes n'adhèrent pas aux mêmes valeurs de justice : les femmes seraient globalement plus sensibles à l'injustice que les hommes et adhéreraient davantage au principe de satisfaction des besoins que les hommes qui adopteraient davantage une conception méritocratique de la justice ; ce qui peut se traduire

9. La variable comprenant les modalités de réponse à la question sur la CMU est également introduite dans une des spécifications du modèle de régression logistique. En effet, les réponses à la question sur la CMU peuvent aussi être interprétées en tant que reflétant les valeurs collectives des individus. Nous faisons de même avec les réponses relatives au caractère juste ou injuste de la société.

dans des jugements plus favorables au *welfare* qu'au *workfare* pour les premières et inversement pour les seconds. Toutefois cette différence tendrait à s'estomper dans la mesure où les femmes ont de plus en plus accès aux mêmes emplois que les hommes dans les sociétés démocratiques et développées notamment.

- X_2 correspond au bien-être reflétant les préférences strictement intéressées de l'individu. Il est usuel de considérer le revenu comme un *proxy* à l'intérêt personnel (voir Fong (2001), Cornéo, Grüner (2002) ou de Boarini, Le Clainche (2002, 2004)). Nous utilisons plus exactement le revenu du ménage¹⁰ et une variable existant dans la base de données ayant trait à la proximité avec la précarité (voir annexe) en tant qu'attributs objectifs de l'individu.

Enfin, le vecteur de variables « X_3 » correspond aux « valeurs sociales ou collectives » de l'individu exprimées à travers des opinions quant aux causes de la pauvreté ou à la légitimité de certains types de transferts. Contrairement aux variables de type X_1 qui correspondent à des attributs objectifs de l'individu susceptibles d'être porteurs de valeurs liées à l'expérience de l'individu, ici, ce sont des variables subjectives qui reflètent des valeurs collectives que celui-ci exprime à travers des opinions ; on est donc au plus près de l'idée de « préférences ». Nous retenons ainsi des questions d'opinion relatives à l'existence du RMI (son caractère nécessaire, suffisant, insuffisant, devant ou non être soumis à des contreparties), celles relatives aux causes de la pauvreté (responsabilité de l'individu pour expliquer sa situation ou bien défaillances des institutions sociales fondamentales) ainsi que les opinions sur le caractère particulièrement non acceptable de certaines inégalités par rapport à d'autres (voir annexe).

On cherche donc, en testant différentes spécifications du modèle ci-dessus, à évaluer le pouvoir explicatif outre de l'intérêt personnel, de déterminants alternatifs à celui-ci en ce qui concerne le support ou l'opposition à ces formes de redistribution que constituent l'allocation universelle et la CMU.

3. Résultats et commentaires

Avant de commenter les résultats de chacune des régressions, nous présentons quelques tableaux de statistiques descriptives afin de prendre une mesure des fré-

10. L'enquête ne demande pas aux interviewés leur revenu individuel lorsqu'ils vivent en ménage ; c'est sans doute une limite du questionnaire. Nous utilisons donc le revenu du ménage dans la régression. Il est également possible de calculer des revenus par unité de consommation (u.c.) en tenant compte de la taille du ménage. Ici, nous avons opté pour la dissociation revenus du ménage et taille de la famille dans les régressions.

quences des réponses à chacune des variables à expliquer et d'estimer en première approximation le degré d'adhésion à l'allocation universelle et à la couverture maladie universelle.

3.1. Une première évaluation à partir de l'étude de quelques statistiques élémentaires

Les statistiques descriptives à suivre fournissent une première mise à plat des opinions des individus. Les régressions consécutives permettront d'affiner l'analyse des résultats et notamment de connaître les profils d'individus adhérant ou non au principe de l'allocation universelle. Une telle connaissance peut être utile afin, par exemple, d'orienter les explications vers les populations réticentes concernant les mécanismes de mise en œuvre de l'allocation universelle et de ses effets ¹¹.

Le caractère éthique mais non viable du principe de l'allocation universelle tel qu'il a été exposé dans le questionnaire d'enquête remporte la plus grande part relative des suffrages.

Tableau 1 : *Adhésion au principe de l'Allocation universelle*

Variable « Y »	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Morale et économiquement viable	18,26	18,26
Morale et non viable	30,94	49,19
Moralement inacceptable mais viable	11,59	60,79
Moralement inacceptable et non viable	26,11	86,90
Ne Sait Pas (NSP)	13,10	100

(Source : DREES, Baromètre « Opinions sur la protection sociale 2001 ».)

Le tableau 2 établit le pourcentage des réponses affirmant le caractère éthique d'un tel dispositif tandis que le tableau 3 mentionne la fréquence des réponses évoquant le caractère de viabilité économique de celui-ci :

La grande majorité des individus pense que ce dispositif n'est pas viable économiquement. Le manque d'indications quant au financement de la proposition, son caractère novateur et sa présence marginale dans le débat public expliquent peut-être la répartition des réponses avec en outre un fort taux de non-réponses ¹².

11. Ceci pourrait être nécessaire par exemple si une telle proposition figurait au programme d'un parti politique dans la perspective d'une élection susceptible de le porter au pouvoir.

12. Le taux de non-réponse sur les questions subjectives est en général de l'ordre de 5 %. Or ici le taux de non-réponse est de l'ordre de 13 %. La réponse à la question permet de construire une variable latente susceptible d'être traitée dans le cadre d'une régression logistique ; il convient alors d'éliminer les non-réponses.

Tableau 2 : *Allocation universelle : Morale ?*

Variable « Y ₁ »	Pourcentage
Moralement acceptable	49,19
Complément	37,71
Ne Sait Pas (NSP)	13,10

(Source : DREES, Baromètre « Opinions sur la protection sociale 2001 ».)

Tableau 3 : *Allocation universelle : Viable ?*

Variable « Y ₂ »	Pourcentage
Viable économiquement	29,85
Complément	57,05
Ne Sait Pas (NSP)	13,10

(Source : DREES, Baromètre « Opinions sur la protection sociale 2001 ».)

Ceci donne une première indication quant à la faisabilité politique incertaine du dispositif : si le principe est considéré assez largement comme « moral », un débat public susceptible de clarifier les mécanismes économiques permettrait le cas échéant aux individus « d'assurer » davantage leur jugement.

Le tableau 4 présente la fréquence des réponses favorables ou défavorables à la Couverture maladie universelle (CMU), dispositif qui, lui, est mis en œuvre et expliqué de façon plus précise dans le questionnaire d'enquête que ne l'est le principe de l'allocation universelle. La question posée ici se cantonne au recueil de l'adhésion des individus sans connotation morale.

Tableau 4 : *Adhésion au principe de la CMU*

Variable « Y ₃ »	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Très favorable	40,83	40,83
Plutôt favorable	41,75	82,58
Plutôt défavorable	8,97	91,56
Très défavorable	3,90	95,46
NSP	4,54	100

(Source : DREES, Baromètre « Opinions sur la protection sociale 2001 ».)

Plus de 80 % des individus sont ainsi favorables à la CMU. Ce qui semble lui conférer un caractère indiscutable. Ce taux de réponse peut être rapproché de celui obtenu, par exemple, pour le RMI dont l'existence reçoit, dans l'enquête, l'approbation de 85 % des individus.

Enfin, le dernier tableau recueille les opinions des individus sur le caractère juste ou injuste de la société dans laquelle ils vivent :

Tableau 5 : *Société : juste ou injuste ?*

Variable « Y_4 »	Pourcentage
Juste	26,92
Injuste	68,28
NSP	4,79

(Source : DREES, Baromètre « Opinions sur la protection sociale 2001 ».)

Une grande majorité considère la société comme injuste.

Ces quelques statistiques descriptives ne suffisent évidemment pas à caractériser l'opinion des individus quant à l'une ou l'autre des propositions soumises à leur réflexion. Les analyses de régression menées ensuite nous permettent d'affiner les profils d'opinion et plus particulièrement d'évaluer le poids relatif des préférences sociales au regard de celui d'intérêt personnel pour expliquer le soutien à ces différentes formes d'intervention publique. Ceci permet également d'indiquer les clarifications quant aux mécanismes de fonctionnement de l'allocation universelle qui peuvent être utiles pour certaines catégories d'individus si l'objectif du décideur public est, par exemple, de renforcer l'adhésion à ce dispositif.

3.2. Résultats des régressions relatifs aux différentes spécifications

Nous présentons dans cette sous-section les résultats des régressions logistiques modélisant les attitudes individuelles envers la redistribution, représentée par l'allocation universelle et la Couverture maladie universelle (CMU). Les tableaux qui suivent reportent les résultats des régressions pour chaque variable latente et proposent différentes variantes.

Les mêmes variables de contrôle, sociodémographiques, sont introduites dans chaque régression, la référence est la même à chaque fois¹³ ; les constantes ne sont pas reportées et les non-réponses sur les questions d'opinion ont été éliminées de sorte que l'échantillon final porte à chaque fois sur environ 2 900 individus.

13. Le choix de la modalité de référence est en général guidé pour les variables subjectives par les modalités recueillant les fréquences les plus élevées et pour les variables objectives par le parti pris de comparaison que nous adoptons : on choisit une référence moyenne afin de comparer plus aisément les autres catégories ; en ce qui concerne les variables dichotomiques (ex : homme ou femme), la référence change dans certaines régressions.

3.3. Régressions relatives au principe de l'allocation universelle

La variable latente est donc Y_i^* , la variable observée Y_i (réponse à la question sur le caractère moral et viable de l'allocation universelle) est égale à 1 pour l'individu « i » si $Y_i^* > 0$ et s'il est d'accord avec la proposition selon laquelle l'allocation universelle est morale et économiquement viable.

Le tableau 6 suivant présente les résultats pour différentes spécifications du modèle.

Tableau 6 : Résultats de la régression logistique (variable « Y ») pour l'acceptation de l'allocation universelle (ou pour le rejet)

Variables explicatives : préférences pour la redistribution et variables socio-démographiques	Régression logistique (1) Avec revenus seulement	Régression logistique (2) Avec précarité seulement	Régression logistique (3) Avec revenus et précarité	Régression logistique (4) Avec revenus et précarité et CMU
-revenus : (ref <i>revenus moyens</i>)				
très bas revenus	-0.46** (0.18)		- 0.38** (0.19)	-0.38** (0.19)
bas revenus	0.003 (0.16)		- 0.02 (0.16)	0.0002 (0.16)
hauts revenus	0.11 (0.15)		0.11 (0.15)	0.12 (0.15)
très hauts revenus	0.061 (0.30)		-0.04 (0.30)	-0.06 (0.30)
non-réponse	0.19 (0.13)		0.15 (0.13)	0.12 (0.14)
-sensibilité à la précarité = connaît une personne en situation de précarité (ref <i>précarité dans famille</i>)				
*en précarité soi-même		-0.09 (0.19)	-0.05 (0.20)	-0.04 (0.20)
*précarité hors famille		0.28** (0.11)	0.25** (0.12)	0.25** (0.12)
*aucune		0.40** (0.15)	0.40** (0.15)	0.36** (0.15)
*RMI ne doit pas exister (ref <i>RMI doit exister</i>)	0.51** (0.17)	0.48** (0.17)	0.46** (0.17)	0.34** (0.17)
-contreparties au RMI (ref <i>oui</i>)				
*non	-0.24** (0.12)	-0.24** (0.12)	-0.22* (0.12)	-0.20* (0.12)
-causes de la pauvreté				
*refus de travailler, i.e. manque d'effort (ref <i>non</i>)	0.06 (0.10)	0.06 (0.10)	0.05 (0.10)	0.01 (0.10)
*non, le manque de soutien de la famille n'est pas une cause de la pauvreté (ref <i>oui, il est une cause</i>)	-0.10 (0.102)	-0.10 (0.102)	-0.09 (0.103)	-0.12 (0.104)
-opinion sur la CMU : (ref <i>favorable</i>)				
*non favorable				1.09** (0.179)
-inégalités les moins acceptables				
*oui, revenus relativement aux autres (ref <i>non</i>)	-0.23** (0.10)	-0.24** (0.10)	-0.22** (0.10)	-0.24** (0.11)
diplômes :(ref <i>bac ou bac plus 2</i>)				
*peu diplômé	-0.31** (0.14)	-0.37 (0.14)	-0.29** (0.14)	-0.35** (0.14)
*diplôme professionnel	-0.22** (0.14)	-0.24 (0.14)	-0.23* (0.14)	-0.23* (0.14)
bac + 3 et plus	-0.35 (0.18)	-0.38 (0.18)	-0.39** (0.18)	-0.36* (0.19)
*non-réponse	0.52 (0.62)	0.50 (0.62)	0.41 (0.62)	0.38 (0.63)
Femme(ref <i>homme</i>)	0.02 (0.21)	0.002 (0.10)	0.03 (0.10)	0.03 (0.10)
âge :(ref <i>35-49 ans</i>)				
*18-24 ans	-0.43** (0.19)	-0.46** (0.19)	-0.40** (0.19)	-0.42** (0.03)
*25-34 ans	-0.15 (0.14)	-0.15 (0.14)	-0.15 (0.15)	-0.13 (0.37)
*50-64 ans	-0.02 (0.15)	-0.02 (0.15)	0.003 (0.14)	0.004 (0.98)
*plus de 65 ans	0.02 (0.19)	-0.02 (0.19)	0.01 (0.14)	0.02 (0.19)
*célibataire (ref <i> marié</i>)	0.13 (0.16)	0.09 (0.16)	0.10 (0.16)	0.11 (0.16)
*veuf(ve)	0.29 (0.24)	0.24 (0.24)	0.25 (0.24)	0.21 (0.25)
divorcé	-0.28 (0.18)	-0.33 (0.17)	-0.28 (0.18)	-0.24 (0.18)
taille de la famille :(ref <i>2 personnes</i>)				
*une	-0.14 (0.17)	-0.21 (0.17)	-0.14 (0.17)	-0.14 (0.17)
*trois ou quatre personnes	-0.03 (0.82)	-0.01 (0.13)	0.006 (0.13)	0.007 (0.13)
*cinq et plus	0.10 (0.17)	0.14 (0.17)	0.16 (0.16)	0.17 (0.17)

Source : DREES, Baromètre « Opinions sur la protection sociale 2001 »

** : coefficient significatif au seuil de 5 % ; * : coefficient significatif au seuil de 10%. La même convention est adoptée pour les autres régressions. (.) : erreur stdd.

Commençons par étudier le déterminant traditionnel d'opposition ou de support à la redistribution : l'intérêt personnel. En effet, selon la logique d'intérêt

personnel, les agents, comme il est décrit dans différentes spécifications de modèles fondés sur la fiscalité optimale, seront favorables à la redistribution pour peu que le bilan « ressources perçues/ressources prélevées » leur soit favorable. *A contrario*, un bilan défavorable mènera à une opposition à la redistribution quelle que soit la forme prise par le transfert. Le soutien à l'allocation universelle suppose pour les différents ménages un calcul « coût/bénéfice ». Si l'allocation est versée à tous, son financement implique en effet un prélèvement fiscal qui ne pèse que sur certains groupes.

Dans la régression logistique (1) l'effet d'intérêt personnel est d'abord capturé par le revenu. Un signe négatif signifie qu'un individu « i » doté d'une modalité de revenus parmi celles reportées pense, davantage que l'individu de référence, que l'allocation universelle est morale et viable économiquement. La même lecture doit être réalisée pour les autres variables à expliquer. Pour valider l'effet d'intérêt personnel, il est crucial d'étudier particulièrement les jugements des individus situés dans le bas de la distribution : en effet ce sont ces individus qui sont le plus susceptibles d'être des bénéficiaires nets de l'allocation universelle comme d'ailleurs de la CMU. Pour les titulaires de revenus élevés, une disposition favorable à l'allocation universelle tendrait non pas tant à rejeter l'hypothèse d'intérêt personnel qu'à suggérer d'autres motivations.

On observe un coefficient négatif et fortement significatif pour les très bas revenus seulement, les coefficients des autres modalités de revenus sont affectés d'un signe positif et ne sont pas significatifs. Ce résultat est en partie confirmé pour les autres régressions (régressions logistiques (3) et (4)). On observe, en effet, toujours la forte significativité du coefficient pour les très bas revenus. Si l'on se réfère au bilan « fiscal-social » des transferts et prélèvements qui concernent les différentes tranches de revenus, on conçoit que les très bas revenus sont a priori des bénéficiaires nets de la redistribution ; ceci semble valider l'effet d'intérêt personnel.

Toutefois, on observe que dans les régressions logistiques (3) et (4), les coefficients relatifs aux très hauts revenus quoique non significatifs sont également affectés d'un signe négatif : le signe semblerait attester d'un soutien à cette forme de transfert.

Une autre façon de tester l'effet de « préférences intéressées » consiste à utiliser la variable relative à la « proximité » avec la précarité (voir en annexe l'énoncé) : plus l'individu est « proche » de la précarité ou bien, plus exactement, sensibilisé à ce problème, plus il est susceptible d'être bénéficiaire des transferts redistributifs ou de leur être favorable.

Les signes des coefficients sont ceux attendus mais leur significativité ne vaut que pour les individus les plus éloignés de la précarité : les individus ne connaissant pas ou seulement de loin la précarité sont moins favorables que l'individu

de référence au principe de l'allocation universelle. Ceci paraît conforme au principe de préférences intéressées : « moins on est à risque de précarité, moins on est favorable à un principe d'allocation qui implique un prélèvement fiscal et ce d'autant plus qu'on appartient à un groupe de revenus à capacité contributive ».

Venons-en maintenant à l'effet « valeurs ou préférences sociales ».

Il est capturé par les variables reflétant l'opinion relative au RMI, aux causes de la pauvreté et au caractère particulièrement inacceptable des inégalités de revenus par rapport à d'autres types d'inégalités. Dans certaines spécifications du modèle, on a ajouté l'adhésion à la CMU et l'opinion sur le caractère juste ou injuste de la société. Ces opinions traduisent certaines conceptions de la solidarité : ainsi une opinion favorable au RMI ou bien l'importance accordée à l'inégalité de revenu dans l'échelle des inégalités inacceptables traduisent une propension à la solidarité envers les pauvres ou une aversion à l'inégalité ; une opinion favorable aux contreparties du RMI indique l'importance accordée à l'effort ; ce qui peut être rapproché de l'opinion selon laquelle le manque d'effort est reconnu comme cause de la pauvreté. On note une significativité des coefficients de l'ensemble de ces variables hormis pour le manque d'effort comme cause de la pauvreté et ainsi une corrélation forte entre adhésion à l'allocation universelle et adhésion à un principe général de solidarité ; *a contrario* les individus ayant une conception plus méritocratique des transferts sont moins favorables à l'allocation universelle.

En ce qui concerne les variables de contrôle, susceptibles de révéler différentes motivations intéressées ou sociales, on note un fort effet du diplôme et de l'âge : les jeunes et les plus diplômés sont aussi ceux qui sont les plus confiants en l'efficacité de l'allocation universelle. Toutefois l'effet du diplôme n'est pas monotone puisque les peu diplômés sont davantage convaincus que les titulaires de diplômes intermédiaires de la pertinence de l'allocation universelle. Par ailleurs, le genre ne paraît pas significatif.

Dans le tableau suivant (tableau 7), nous présentons les résultats des régressions quand la variable à expliquer est constituée par la modalité de la réponse relative au caractère moral uniquement de l'allocation universelle quelle que soit sa viabilité économique.

On retrouve *grosso modo* les effets précédents. Les coefficients relatifs aux très bas revenus et aux peu diplômés perdent cependant leur significativité. On note également que pour les régressions logistiques (3) et (4), les individus titulaires de hauts revenus sont davantage convaincus que l'individu de référence du caractère moral de l'allocation universelle tandis que les individus plutôt éloignés de la précarité sont moins prompts à considérer le caractère moral de l'allocation universelle, de même pour les plus de 65 ans.

Les effets de « valeurs sociales » apparaissent ici à travers la question des contreparties du RMI : ceux qui pensent que le RMI ne doit pas avoir de contre-

Tableau 7 : Allocation universelle comme principe moral

Variables explicatives : Préférences pour la redistribution et variables socio-démographiques	Régression logistique(1) Avec revenus seulement	Régression logistique (2) Avec précarité seulement	Régression logistique (3) Avec revenus et précarité	Régression logistique (4) Avec revenus et précarité et CMU
-revenus : (ref revenus moyens)				
très bas revenus	-0.08 (0.16)		-0.06 (0.16)	-0.08 (0.17)
bas revenus	0.06 (0.13)		0.06 (0.13)	0.07 (0.13)
hauts revenus	-0.13 (0.11)		-0.14 (0.11)	-0.14 (0.11)
très hauts revenus	-0.41*(0.23)		-0.53** (0.24)	-0.57** (0.24)
non-réponse	-0.18*(0.10)		0.18* (0.10)	0.15 (0.10)
-sensibilité à la précarité = connaît une personne en situation de précarité (ref précarité dans famille)				
*en précarité soi-même		0.15 (0.16)	-0.13 (0.17)	-0.16 (0.17)
*précarité hors famille		0.24** (0.09)	0.23** (0.09)	0.23** (0.09)
*aucune		-0.03 (0.11)	-0.018 (0.11)	-0.07 (0.11)
RMI ne doit pas exister (ref RMI doit exister)	-0.06 (0.12)	-0.06 (0.12)	-0.09 (0.12)	-0.22 (0.12)
-contreparties au RMI (ref oui)				
*non	-0.51** (0.10)	-0.51* (0.10)	-0.51** (0.10)	-0.50** (0.10)
-causes de la pauvreté				
refus de travailler, i.e. manque d'effort (ref non)	-0.11 (0.08)	-0.08 (0.08)	-0.09 (0.08)	-0.14 (0.08)
*non, le manque de soutien de la famille n'est pas une cause de la pauvreté (ref oui, il est une cause)	0.02 (0.08)	0.02 (0.08)	0.03 (0.08)	0.004 (0.08)
-opinion sur la CMU : (ref favorable)				
*non favorable				0.82** (0.08)
-inégalités les moins acceptables				
*oui, revenus relativement aux autres (ref non)	-0.11 (0.08)	-0.10 (0.08)	-0.12 (0.16)	-0.14 (0.11)
*la société est juste (ref la société est injuste)			0.01 (0.13)	
diplômes (ref bac ou bac plus 2)				
*peu diplômé	-0.07 (0.11)	-0.04 (0.10)	-0.006 (0.11)	-0.09 (0.11)
*diplôme professionnel	-0.03 (0.11)	0.003 (0.10)	-0.04 (0.11)	-0.03 (0.11)
*bac + 3 et plus	0.12 (0.14)	0.06 (0.14)	0.11 (0.15)	0.14 (0.15)
*non-réponse	-0.27 (0.38)	-0.14 (0.38)	-0.28 (0.38)	-0.32 (0.39)
Femme (ref homme)	-0.05 (0.08)	-0.04 (0.08)	-0.08 (0.08)	-0.05 (0.08)
âge (ref 35-49 ans)				
*18-24 ans	-0.50** (0.15)	-0.48** (0.15)	-0.53** (0.15)	-0.47** (0.16)
25-34 ans	-0.22 (0.11)	-0.20* (0.11)	-0.28** (0.11)	-0.20* (0.11)
*50-64 ans	0.002 (0.12)	0.01 (0.12)	-0.01 (0.12)	-0.01 (0.12)
*plus de 65 ans	0.41** (0.15)	0.45** (0.15)	0.31* (0.15)	0.43** (0.15)
*célibataire (ref marié)	0.05 (0.13)	0.06 (0.13)	-0.02 (0.13)	0.03 (0.13)
veuf(ve)	-0.32 (0.18)	-0.31* (0.19)	-0.17 (0.18)	-0.32* (0.20)
divorcé	-0.23 (0.15)	-0.21 (0.15)	-0.28 (0.15)	-0.21 (0.15)
taille de la famille (ref 2 personnes)				
*une	-0.01 (0.13)	-0.02 (0.13)	-0.05 (0.13)	-0.0341 (0.14)
trois ou quatre personnes	-0.06 (0.10)	-0.07 (0.10)	-0.07 (0.10)	-0.0656 (0.11)
*cinq et plus	0.16 (0.13)	0.15 (0.13)	0.0630 (0.13)	0.1894 (0.14)

Source : DREES, Baromètre « Opinions sur la protection sociale 2001 »

parties sont aussi ceux qui pensent, plus souvent que l'individu de référence, que l'allocation universelle est morale.

On note l'effet de la CMU mais de façon négative : ceux qui ne sont pas favorables à la CMU sont aussi ceux qui pensent davantage que la moyenne que l'allocation universelle n'est pas morale.

Le tableau suivant (tableau 8) présente les résultats des régressions dont la variable à expliquer est construite pour isoler le caractère viable de l'allocation universelle.

Tableau 8 : Viabilité économique de l'Allocation universelle

Variables explicatives : préférences pour la redistribution et variables socio-démographiques	Régression logistique (1) Avec revenus seulement	Régression logistique (2) Avec précarité seulement	Régression logistique (3) Avec revenus et précarité	Régression logistique (4) Avec revenus et précarité et CMU
-revenus : (<i>ref revenus moyens</i>)				
très bas revenus	-0.45** (0.17)		-0.40** (0.17)	-0.41** (0.17)
bas revenus	0.045 (0.14)		0.035 (0.14)	0.041 (0.14)
hauts revenus	0.02 (0.12)		0.03 (0.12)	0.03 (0.13)
très hauts revenus	-0.04 (0.24)		-0.06 (0.25)	-0.07 (0.25)
non-réponse	-0.00011 (0.11)		-0.026(0.11)	-0.05 (0.11)
-sensibilité à la précarité = connaît une personne en situation de précarité (<i>ref précarité dans famille</i>)				
*en précarité soi-même		-0.07 (0.17)	-0.03 (0.17)	-0.03 (0.17)
*précarité hors famille		0.03 (0.10)	0.02 (0.10)	0.01 (0.10)
*aucune		0.27** (0.12)	0.3** (0.12)	0.26** (0.12)
*RMI ne doit pas exister (<i>ref RMI doit exister</i>)	0.16 (0.13)	0.14 (0.13)	0.13 (0.13)	0.12 (0.13)
-contreparties au RMI (<i>ref oui</i>)				
*non	-0.05 (0.10)	-0.04 (0.10)	-0.03(0.10)	-0.017 (0.10)
-causes de la pauvreté				
*refus de travailler, i.e. manque d'effort (<i>ref non</i>)	0.09 (0.08)	0.09 (0.08)	0.08 (0.08)	0.05 (0.08)
*non, le manque de soutien de la famille n'est pas une cause de la pauvreté (<i>ref oui, il est une cause</i>)	-0.08(0.09)	-0.08 (0.09)	-0.07 (0.09)	-0.09 (0.08)
-opinion sur la CMU : (<i>ref favorable</i>)				
*non favorable				0.63** (0.12)
-inégalités les moins acceptables				
*oui, revenus relativement aux autres (<i>ref non</i>)	-0.10 (0.09)	-0.11 (0.09)	-0.10 (0.09)	-0.10 (0.09)
diplômes : (<i>ref bac ou bac plus 2</i>)				
*peu diplômé	-0.35** (0.12)	-0.39** (0.11)	-0.36** (0.12)	-0.40** (0.12)
diplôme professionnel	-0.22 (0.12)	-0.23** (0.11)	-0.24** (0.12)	-0.24** (0.12)
*bac + 3 et plus	-0.35** (0.15)	-0.37** (0.15)	-0.36** (0.15)	-0.35** (0.16)
*non-réponse	0.14 (0.44)	0.09 (0.44)	0.028 (0.44)	0.006 (0.44)
Femme (<i>ref homme</i>)	0.03 (0.08)	0.012 (0.08)	0.026 (0.76)	0.037 (0.66)
âge : (<i>ref 35-49 ans</i>)				
*18-24 ans	-0.21 (0.16)	-0.24 (0.16)	-0.21 (0.16)	-0.20 (0.16)
*25-34 ans	0.02 (0.12)	0.027 (0.12)	0.024 (0.12)	0.04 (0.12)
* 50-64 ans	0.24* (0.13)	0.23* (0.13)	0.20* (0.13)	0.27** (0.13)
*plus de 65 ans	0.0719 (0.158)	0.02 (0.16)	0.02 (0.16)	0.08 (0.16)
*célibataire (<i>ref marié</i>)	0.08 (0.14)	0.05 (0.14)	0.06 (0.14)	0.07 (0.14)
*veuf(ve)	0.27 (0.20)	0.23 (0.20)	0.23 (0.20)	0.21 (0.20)
*divorcé	-0.33** (0.15)	-0.36** (0.15)	-0.32** (0.15)	-0.30* (0.15)
taille de la famille : (<i>ref 2 personnes</i>)				
*une	-0.04 (0.14)	-0.05 (0.14)	-0.04 (0.14)	-0.03 (0.14)
*trois ou quatre personnes	0.06 (0.11)	0.06 (0.11)	0.06 (0.11)	0.08 (0.11)
*cinq et plus	0.08 (0.14)	0.10 (0.14)	0.09 (0.14)	0.12 (0.14)

Source : DREES, Baromètre « Opinions sur la protection sociale 2001 »

Un certain contraste avec les résultats des régressions précédentes apparaît au sens où le coefficient relatif aux « contreparties du RMI » perd sa significativité et où seul l'effet de préférences intéressées ressort : on note notamment que seuls les titulaires de très bas revenus tendent à valider le caractère viable de l'allocation universelle. En ce qui concerne les variables de contrôle, en particulier le diplôme, on constate que quel que soit le niveau de diplôme, la viabilité est entérinée ; le coefficient est toutefois plus élevé et significatif pour les moins diplômés et pour les plus diplômés que pour les catégories moyennes. On observe également que les divorcés sont davantage de cet avis.

Pour synthétiser les enseignements tirés des régressions concernant l'adhésion à l'allocation universelle on note qu'intérêt personnel et valeurs collectives se combinent ; les titulaires de hauts revenus, donc plus susceptibles d'être taxés souscrivent, en particulier, au caractère moral de l'allocation universelle ; la viabilité économique est notamment reconnue et de façon significative par les moins bien lotis et les mieux lotis en termes de revenus. Par ailleurs, les individus qui lui sont le moins favorables et qui sont le plus dubitatifs sur son efficacité se trouvent parmi les plus âgés¹⁴.

On présente maintenant les résultats relatifs à l'adhésion au dispositif de la CMU.

Régressions relatives à la CMU

Comme pour la question relative à l'allocation universelle, la variable observée est Y_{i3a} égale à 1 pour l'individu « i » si $Y^*_{i3a} > 0$ et si l'individu est favorable à la CMU. Le tableau 9 donne les résultats des différentes régressions. L'effet d'intérêt personnel apparaît moins fortement ici et de façon négative : ainsi, par exemple, on constate que le seul coefficient significatif concerne la variable relative à ceux qui refusent de mentionner leur niveau de revenu ainsi qu'à ceux qui ne sont pas sensibilisés à la précarité. Dans ce cas, les individus sont moins favorables à la CMU. On constate également un signe positif du coefficient relatif à la variable « très bas revenus » ; bien que ce coefficient ne soit pas significatif, cela tend à indiquer que ces individus sont moins favorables à la CMU. Ceci semble difficile à expliquer ; un argument peut-être trouvé dans un effet de stigmatisation lié à la prise en charge des populations les moins bien loties par ce type de dispositif. Le fait de bénéficier d'une telle prestation « signale » en effet une situation de précarité ; les individus, détenteurs de bas revenus et bénéficiaires potentiels de la CMU, peuvent ne pas souhaiter être étiquetés de la sorte. On ne peut pas non plus

14. Cela tient peut-être en partie à la formulation de la question dans la mesure où elle mentionne que « l'allocation universelle vise à favoriser la reprise d'emploi ». Les plus âgés peuvent alors ne pas se sentir concernés et rejeter de ce fait le principe d'une telle allocation.

exclure que ce signe soit dû à un effet de seuil relatif aux tranches de revenus retenues (cf. annexe)¹⁵.

L'effet des valeurs sociales apparaît à travers quasiment toutes les variables explicatives utilisées pour le représenter. Les signes des coefficients sont en outre bien ceux attendus pour le valider à l'exception du coefficient relatif à la modalité « inégalités de revenus parmi les moins acceptables ».

Concernant les variables de contrôle, on note le fait que les moins diplômés apparaissent moins favorables que les autres à la CMU. Une façon de l'expliquer réside peut-être encore dans l'effet de stigmatisation suggéré plus haut¹⁶.

Dans l'enquête, les non-réponses quant au niveau de revenus et au niveau de diplôme sont relativement élevées. Dans les régressions logistiques, on a choisi de maintenir les observations relatives aux non-réponses seulement sur les variables objectives et non sur les variables subjectives afin de limiter la perte dans l'échantillon. Il semble en outre que, dans les enquêtes d'opinion, les personnes ne souhaitant pas mentionner leurs revenus soient plus conservatrices que les autres, en moyenne. Pour tenter d'évaluer l'impact de ce phénomène, nous procédons à une régression en éliminant les non-réponses sur les revenus et les diplômes. Cette régression est effectuée dans le cadre d'un modèle de régression probit ordonné et les résultats figurent dans le tableau 10 ci-après.

Les résultats obtenus corroborent ceux du modèle de régression logistique¹⁷. Toutefois, le coefficient relatif à la modalité des peu diplômés n'apparaît plus significatif. D'autres modalités ont des coefficients qui perdent leur significativité : c'est le cas de la modalité relative au fait que « le manque d'aide de la famille n'est pas une cause de pauvreté » ou bien encore celle relative « au caractère particulièrement inacceptable de l'inégalité de revenus par rapport aux autres types d'inégalités ». En revanche, la modalité relative au fait d'être divorcé apparaît fortement significative avec un jugement favorable à la CMU. L'exclusion des non-réponses apporte donc une certaine modification aux résultats mais sans bouleversements des tendances de réponses. Une explication quant aux signes des coefficients relatifs aux « peu diplômés » et à l'opinion selon laquelle « les inégalités de revenus sont parmi les moins acceptables » réside peut-être dans le fait

15. Comme nous avons utilisé les revenus du ménage, le seuil de 5 000F, qui constitue le plafond de la première tranche de revenus utilisée, correspond à un niveau de revenu tel que la CMU peut ne pas bénéficier à la personne percevant des revenus dans cette tranche de revenus. Ceci peut induire un phénomène de rejet du dispositif par ces personnes.

16. Toutefois, le tableau 10 à suivre, après élimination des non-réponses relatives aux revenus et diplômes ne constate plus d'effet significatif même si le coefficient associé aux « peu diplômés » n'a pas toujours le signe attendu. En outre, l'élimination des non-réponses conduit au fait que le coefficient relatif aux « très bas revenus » retrouve le signe « attendu ». Il y a peut-être un effet joint du revenu et diplôme, pour les non-réponses, qui opère particulièrement sur les très bas revenus.

17. À l'exception du signe du coefficient relatif à la variable « très bas revenus ». Voir note précédente.

Tableau 9 : Adhésion (ou non-adhésion) au dispositif de la Couverture maladie universelle (CMU)

Variables explicatives : Préférences pour la redistribution et variables socio-démographiques	Régression logistique (1) Avec revenus seulement	Régression logistique (2) Avec précarité seulement	Régression logistique (3) Avec revenus et précarité
-revenus : (ref revenus moyens)			
très bas revenus	0.027 (0.22)		-0.005 (0.23)
bas revenus	-0.03 (0.17)		-0.09 (0.18)
hauts revenus	-0.0001 (0.16)		0.012 (0.16)
très hauts revenus	0.30 (0.30)		0.20 (0.32)
non-réponses	0.26* (0.13)		0.23* (0.14)
-sensibilité à la précarité = connaît une personne en situation de précarité (ref précarité dans famille)			
*en précarité soi-même		0.13 (0.22)	0.15 (0.23)
*précarité hors famille		0.08 (0.12)	0.07 (0.12)
*aucune		0.33** (0.13)	0.30** (0.14)
*RMI ne doit pas exister (ref RMI doit exister)	0.95** (0.13)	0.92** (0.13)	0.91** (0.13)
-contreparties au RMI (ref oui)			
non	-0.26 (0.13)	-0.26* (0.14)	-0.20 (0.14)
-causes de la pauvreté			
*refus de travailler, i.e. manque d'effort (ref non)	0.34** (0.10)	0.35** (0.10)	0.32** (0.11)
*non, le manque de soutien de la famille n'est pas une cause de la pauvreté (ref oui, il est une cause)	0.28** (0.11)	0.26** (0.11)	0.27** (0.11)
-inégalités les moins acceptables			
*oui, revenus relativement aux autres	0.23** (0.11)	0.23** (0.11)	0.19* (0.11)
la société est juste (ref la société est injuste)			-0.21 (0.12)
diplômes : (ref bac ou bac plus 2)			
*peu diplômé	0.33** (0.14)	0.29** (0.14)	0.30** (0.14)
*diplôme professionnel	0.02 (0.15)	-0.008 (0.15)	-0.005 (0.15)
*bac + 3 et plus	-0.29 (0.22)	-0.27 (0.22)	-0.29 (0.23)
non-réponses	0.24 (0.48)	0.21 (0.48)	0.23 (0.09)
Femme(ref homme)	-0.10 (0.10)	-0.10 (0.10)	-0.09 (0.5)
âge : (ref 35-49 ans)			
*18-24 ans	-0.005 (0.21)	-0.004 (0.21)	-0.01 (0.21)
*25-34 ans	-0.10 (0.15)	-0.11 (0.15)	-0.04 (0.16)
*50-64 ans	0.05 (0.16)	0.05 (0.16)	0.08 (0.16)
*plus de 65 ans	-0.04 (0.20)	-0.04 (0.20)	-0.006 (0.20)
*célibataire (ref marié)	-0.06 (0.18)	-0.06 (0.17)	-0.05 (0.18)
*veuf(ve)	-0.10 (0.25)	-0.10 (0.24)	-0.12 (0.25)
*divorcé	-0.25 (0.21)	-0.26 (0.21)	-0.23 (0.21)
taille de la famille : (ref 2 personnes)			
*une	0.06 (0.18)	0.04 (0.18)	0.02 (0.19)
*trois ou quatre personnes	-0.03 (0.14)	0.0005 (0.14)	-0.0219 (0.14)
*cinq et plus	-0.07 (0.18)	-0.03 (0.18)	-0.06 (0.18)

Source : DREES, Baromètre « Opinions sur la protection sociale 2001 »

Tableau 10 : Adhésion (ou non adhésion) à la CMU (non-réponses sur revenus et diplômes éliminées)

Variables explicatives : Préférences pour la redistribution et variables socio-démographiques	Régression Probit Ordonné
-revenus : (ref revenus moyens)	
très bas revenus	-0.14 (0.10)
bas revenus	-0.04 (0.07)
hauts revenus	-0.03 (0.06)
très hauts revenus	0.07 (0.131)
-sensibilité à la précarité = connaît une personne en situation de précarité (ref précarité dans famille)	
*en précarité soi-même	
*précarité hors famille	0.05 (0.07)
*aucune	0.08 (0.07)
	0.30** (0.07)
*RMI ne doit pas exister (ref RMI doit exister)	0.58** (0.07)
-contreparties au RMI (ref oui)	
*non	-0.14** (0.06)
-causes de la pauvreté	
*refus de travailler, i.e. manque d'effort (ref non)	0.18** (0.05)
*non, le manque de soutien de la famille n'est pas une cause de la pauvreté (ref oui, il est une cause)	-0.07 (0.05)
-inégalités les moins acceptables	
*oui, revenus relativement aux autres (ref non)	0.02 (0.06)
diplômes : (ref bac ou bac plus 2)	
*peu diplômé	0.12 (0.07)
*diplôme professionnel	-0.009 (0.07)
*bac + 3 et plus	-0.10 (0.10)
Femme (ref homme)	-0.03 (0.05)
âge : (ref 35-49 ans)	
*18-24 ans	-0.01 (0.10)
*25-34 ans	-0.008 (0.07)
*50-64 ans	-0.01 (0.08)
*plus de 65 ans	-0.05 (0.10)
*célibataire (ref marié)	0.09 (0.08)
*veuf[ve]	0.05 (0.12)
*divorcé	-0.24** (0.10)
taille de la famille : (ref 2 personnes)	
*une	0.19** (0.09)
*trois ou quatre personnes	-0.01 (0.07)
*cinq et plus	-0.11 (0.08)

Source : DREES, Baromètre « Opinions sur la protection sociale 2001 »

que ces individus portent un plus grand intérêt aux prestations en espèces qu'aux prestations en nature.

Pour terminer cette étude, nous nous tournons maintenant vers le jugement des individus quant au caractère juste ou injuste de la société dans laquelle ils vivent. Les arguments de valeurs sociales et d'intérêt personnel peuvent ici être intimement mêlés selon que les individus, qui répondent, adoptent une attitude distanciée de leur propre cas en émettant un jugement impartial ou bien répondent en traduisant leur propre satisfaction ou insatisfaction relativement à la position qu'ils occupent dans la société.

4. Régressions relatives à la « justice » de la société

Le tableau suivant (tableau 11) présente les résultats de deux régressions. Dans la seconde, la régression logistiqu (2), on introduit également les opinions sur la CMU et l'allocation universelle.

Les statistiques de fréquence ont révélé qu'une grande majorité d'individus considèrait la société dans laquelle ils vivaient comme plutôt injuste. Les résultats des régressions tendent à montrer que les individus répondent en fonction de leur position relative dans la société (un signe négatif du coefficient signifie une plus grande adhésion au caractère juste de la société). Ainsi, on constate qu'alors que les titulaires de bas revenus considèrent la société comme plutôt injuste, les titulaires de très hauts revenus considèrent la société comme plutôt juste. De même, les personnes qui sont distantes des situations de précarité considèrent davantage la société comme juste.

En ce qui concerne les variables de contrôle : les peu diplômés considèrent la société comme plus injuste, il en est de même pour les femmes par rapport aux hommes ; notons que pour la première fois, le coefficient affecté au genre apparaît significatif et tend à confirmer les observations notées par certains psychologues ou sociologues selon lesquelles les femmes seraient plus sensibles à l'injustice que les hommes. Par ailleurs, les personnes qui pensent que les inégalités de revenus figurent parmi les moins acceptables considèrent de façon très significative que la société dans laquelle ils vivent est injuste. On trouve également cette opinion parmi ceux qui sont plutôt défavorables à la CMU et qui pensent que le RMI ne doit pas exister avec une interprétation qui peut être ambiguë. L'explication est-elle la suivante : « si le RMI ou la CMU n'existaient pas du fait de l'éradication de la pauvreté et de la précarité, la société serait moins injuste » ou bien est-elle plutôt celle-ci en extrapolant un peu : « il est injuste de distribuer le RMI ou la CMU » ?

Tableau 11 : *La Société française est-elle considérée comme juste ou injuste ?*

Variables explicatives : préférences pour la redistribution et variables socio-démographiques	Régression logistique (1)	Régression logistique (2) Avec CMU et AU
-revenus : (<i>ref revenus moyens</i>)		
très bas revenus	0.43** (0.19)	0.43** (0.19)
bas revenus	0.22 (0.14)	0.23 (0.14)
hauts revenus	-0.03 (0.12)	-0.03 (0.12)
très hauts revenus	-0.60** (0.23)	-0.60 (0.23)
non réponses	0.34** (0.12)	0.34** (0.12)
-sensibilité à la précarité = connaît une personne en situation de précarité (<i>ref précarité dans famille</i>)		
*en précarité soi-même	- 0.13 (0.19)	-0.14(0.20)
*précarité hors famille	-0.26** (0.10)	-0.26** (0.10)
*aucune	-0.26** (0.12)	-0.26** (0.12)
*RMI ne doit pas exister (<i>ref RMI doit exister</i>)	0.39** (0.14)	0.36** (0.14)
-contreparties au RMI (<i>ref oui</i>)		
*non	0.08 (0.11)	0.09 (0.11)
-causes de la pauvreté		
*refus de travailler, i.e. manque d'effort (<i>ref non</i>)	0.002 (0.09)	-0.007 (0.09)
*non, le manque de soutien de la famille n'est pas une cause de la pauvreté (<i>ref oui, il est une cause</i>)	0.058 (0.09)	0.05 (0.09)
Opinions sur l'allocation universelle : (<i>ref morale et viable</i>)		
*complément		-0.03 (0.11)
-opinion sur la CMU : (<i>ref favorable</i>)		
non favorable		0.21 (0.12)
-inégalités les moins acceptables		
*oui, revenus relativement aux autres (<i>ref non</i>)	0.38** (0.10)	0.37** (0.10)
diplômes : (<i>ref bac ou bac plus 2</i>)		
*peu diplômé	0.56** (0.12)	0.55** (0.12)
*diplôme professionnel	0.83** (0.12)	0.83 (0.12)
*bac + 3 et plus	-0.05(0.15)	-0.05 (0.15)
*non réponses	0.17 (0.40)	0.16 (0.4)
Femme (<i>ref homme</i>)	0.30** (0.09)	0.30** (0.09)
âge : (<i>ref 35-49 ans</i>)		
*18-24 ans	-0.04 (0.17)	-0.04 (0.17)
*25-34 ans	-0.08 (0.12)	-0.08 (0.13)
*50-64 ans	0.005 (0.13)	0.004 (0.13)
*plus de 65 ans	-0.21 (0.16)	-0.20 (0.17)
*célibataire (<i>ref marié</i>)	-0.11(0.14)	-0.11 (0.14)
*veuf(ve)	-0.23 (0.20)	-0.23(0.21)
*divorcé	-0.24 (0.17)	-0.24 (0.17)
Taille de la famille : (<i>ref 2 personnes</i>)		
*une	0.02 (0.15)	0.02 (0.15)
*trois ou quatre personnes	- 0.02 (0.12)	-0.02 (0.12)
*cinq et plus	-0.07 (0.15)	-0.07 (0.15)

Source : DREES, Baromètre « Opinions sur la protection sociale 2001 »

Une régression est mise en œuvre après élimination des non-réponses sur le revenu et les diplômes (non reportée ici) ; les résultats se modifient quelque peu : le coefficient relatif à la CMU perd toute significativité tandis que celui relatif à la non-existence du RMI diminue fortement et, bien que demeurant significatif, l'est moins que précédemment. L'explication alternative proposée ci-dessus n'est peut-être pas pertinente et les deux types d'interprétation peuvent prévaloir ensemble. Rappelons cependant encore que les individus qui refusent de mentionner leur niveau de revenus sont aussi, sans doute, ceux qui sont moins favorables à la redistribution.

5. Conclusion

Par le biais de cette étude, nous avons montré, en prenant les exemples de l'allocation universelle et de la Couverture maladie universelle (CMU), que l'intérêt personnel n'est pas le seul déterminant des attitudes individuelles envers les transferts. Les valeurs sociales soutenues par les individus peuvent expliquer leur attitude envers la redistribution. Concernant l'allocation universelle, les deux effets se combinent pour expliquer l'adhésion des individus ; l'effet « valeurs sociales » apparaît particulièrement prégnant pour les tranches de revenus élevées : en effet, les titulaires de hauts revenus, donc plus susceptibles d'être taxés, souscrivent, en particulier, au caractère moral de l'allocation universelle. Par ailleurs, la viabilité économique est notamment reconnue et de façon significative par les moins bien lotis et les mieux lotis en termes de revenus. Enfin, les individus qui sont le moins favorables à l'allocation universelle et qui sont le plus dubitatifs sur son efficacité se trouvent parmi les plus âgés et, dans une moindre mesure, plutôt parmi les détenteurs de revenus intermédiaires. Pour ce qui est de la CMU, le soutien des individus à ce transfert, très large, semble davantage lié aux valeurs sociales.

En outre, nous nous sommes interrogés sur les implications de l'étude des jugements relatifs à la mise en place de réformes nouvelles, telle une réforme fondée sur l'allocation universelle, dont les mécanismes de fonctionnement peuvent apparaître relativement complexes. En ce qui concerne la question relative à l'allocation universelle, on note premièrement un taux élevé de non-réponses ; ce qui peut traduire une mécompréhension des mécanismes précis de fonctionnement d'une telle allocation. Ensuite, l'analyse du profil des réponses nous donne des indications quant aux réticences des individus à l'égard de ce dispositif. Dès lors que les individus qui lui sont le moins favorables sont les plus âgés, des explications plus ciblées vers ces populations pourraient s'avérer utiles si une telle réforme devait être mise en œuvre ou figurer comme proposition dans le cadre d'un programme pré électoral, par exemple.

Il nous semble par ailleurs qu'afin de déterminer la nature précise des préférences sociales en jeu – les jugements ont-ils pour fondement l'équité ? Ne sont-ils pas induits par d'autres motivations telle la rivalité sociale ? – les questionnaires d'opinion pourraient être construits de façon plus ciblée et être utilement complétés par des questionnaires expérimentaux qui permettraient d'affiner l'étude des jugements émis, de leur caractère stable ou réversible (voir par exemple Schokkaert (1999) pour une synthèse). Dans de tels protocoles, en effet, les questions sont formulées de façon à minimiser les ambiguïtés qui résident parfois dans les questionnaires d'enquête de large échelle et le contexte informationnel (circonstances externes aux individus, capacités individuelles, effort individuel fourni et ressources globales à distribuer) lié à la situation de redistribution à évaluer est clairement précisé de sorte que les individus peuvent émettre de réels jugements moraux.

Annexe

Description sommaire des principales variables explicatives utilisées dans les régressions

1/ Variables sociodémographiques :

Les principales variables sociodémographiques retenues dans l'étude sont : le genre, l'âge, le niveau de diplôme, le statut matrimonial, la taille de la famille.

Âge

- 18-24 ans ;
- 25-34 ans ;
- 35-49 ans (modalité de référence) ;
- 50-64 ans ;
- plus de 65 ans.

Diplômes

Cinq niveaux de diplômes sont retenus :

- les personnes « peu diplômées » : celles qui n'ont aucun diplôme ou bien celles qui ont un certificat d'études primaires ou un Brevet d'études primaires complémentaires (BEPC) ;
- les personnes qui ont un diplôme professionnel de fin de collège (CAP, BEP) ;
- les personnes ayant un bac ou bac plus deux années d'études (modalité de référence dans la plupart des régressions) ;
- les personnes ayant au minimum un baccalauréat plus trois années d'études ;

- enfin, les personnes qui refusent de répondre.

Statut matrimonial

- Célibataire ;
- Marié (modalité de référence) ;
- Divorcé(e) ;
- Veuf(ve).

Taille de la famille

- Ménage comprenant une personne ;
- Ménage comprenant deux personnes (modalité de référence) ;
- Ménage comprenant trois ou quatre personnes ;
- Ménage de cinq personnes ou plus.

2/ Variables, proxys de l'intérêt personnel :

Les variables utilisées comme proxys de l'intérêt personnel (ou approximations de l'intérêt personnel) sont donc le revenu du ménage dans lequel l'individu est inséré ainsi que la sensibilité ou la proximité par rapport à la précarité. Dans certaines spécifications, on utilise la disposition à l'optimisme comme reflet d'un attribut plus subjectif de l'individu :

Revenus

Six niveaux de revenus mensuels ont été retenus (en francs français) :

- moins de 5 000 F ;
- de 5 000 à 7 500 F ;
- de 7 500 à 12 500 F (modalité de référence) ;
- de 12 500 à 25 000 F ;
- plus de 25 000 F ;
- refus de réponse.

Proximité avec la précarité

Celle-ci est appréciée à travers la réponse à la question suivante à partir de laquelle une variable synthétique est construite : « Connaissez-vous dans votre entourage familial, ou dans votre entourage autre que familial, une personne en situation de précarité ; êtes-vous vous-même dans une telle situation ou bien ne connaissez-vous absolument personne dans cette situation ?

- dans votre famille (modalité de référence) ;
- hors famille ;
- non ;
- vous-même (non suggérée).
- au chômage, indemnisé ;

- au chômage, non indemnisé ;
- sans domicile fixe ;
- élevant seul(e) ses enfants avec un revenu inférieur au SMIC ;
- pensionné (invalide/handicapé) sans pouvoir travailler ;
- occupant un emploi précaire ;
- au RMI ».

3/ Variables reflétant les valeurs sociales des individus :

Les variables reflétant les valeurs sociales des individus sont traduites à travers les questions sur les raisons plus individuelles ou plus externes que l'on peut trouver à la pauvreté, sur le caractère particulièrement inacceptable de certaines formes d'inégalités par rapport à d'autres ; enfin des questions sur l'existence nécessaire ou non du RMI, son évolution, l'existence de contreparties éventuelles traduisent aussi les valeurs sociales ou collectives des individus.

Inégalités les moins acceptables

Elles sont appréhendées à travers la question suivante :

Il existe plusieurs types d'inégalités. Parmi les suivantes, quelles sont celles qui sont les moins acceptables aujourd'hui dans la société française ? En premier ? En deuxième (une seule réponse possible)

- Les inégalités de revenus ;
- les inégalités de logement ;
- les inégalités liées à l'héritage familial ;
- les inégalités par rapport au type d'emploi ;
- les inégalités dans les études scolaires ;
- les inégalités d'accès aux soins ;
- les inégalités par rapport au fait d'avoir un emploi ;
- les inégalités liées à l'origine ethnique ;
- NSP.

Nous utilisons, dans un premier temps dans les régressions, une variable synthétique ciblant les inégalités de revenus par rapport aux autres dans la mesure où c'est la modalité qui recueille le plus de fréquences et où il s'agit d'évaluer une disposition aux transferts en espèces. Dans un second temps, nous avons construit une variable où la modalité « inégalité d'accès aux soins » était opposée aux autres, en particulier pour l'introduire dans les régressions relatives à la CMU ; cependant, n'étant jamais significative, nous ne présentons pas les régressions incluant cette variable.

Pauvreté : évaluation de la responsabilité personnelle dans la situation de pauvreté ou de causes externes

Ceci est appréhendé à travers la question suivante :

« Voici un certain nombre de raisons qui peuvent expliquer que des personnes se trouvent dans une situation d'exclusion ou de pauvreté. Pour chacune d'entre elles, dites-moi si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord :

Si des personnes se trouvent en situation d'exclusion ou de pauvreté, c'est parce que ... ?

- elles sont surendettées ;
- elles ne veulent pas travailler (référence dans la régression) ;
- elles sont victimes des licenciements des entreprises ;
- elles manquent de qualifications (de diplômes) pour trouver ou retrouver un emploi ;
- elles n'ont pas eu de chances ;
- il n'y a plus assez de travail pour tout le monde ;
- elles n'ont pas pu bénéficier d'une aide de leur famille ».

Ici, nous utilisons les variables relatives au « refus de travailler » et au « manque de soutien de la famille » dans la mesure où en particulier le refus de travailler n'est corrélé avec aucune autre des réponses et traduit l'idée de la responsabilité individuelle dans la situation de pauvreté alors que la seconde variable « manque d'aide de la famille » est plutôt la marque de défaillance d'une institution sociale fondamentale.

RMI, existence, évolution et contreparties

Les trois questions suivantes sont utilisées :

A/ « Aujourd'hui, le RMI est versé à des personnes en difficulté. Selon vous, doit-il être ?

- Permanent jusqu'à ce que la personne retrouve des revenus suffisants ;
 - oui
 - non
- Soumis à des contreparties ».
 - oui
 - non

B/ « Mais finalement, le RMI doit-il exister ?

- oui
- non ».

C/ « Aujourd'hui, le RMI est de 2 500 F par mois environ pour une seule personne. Avec laquelle de ces opinions êtes-vous le plus d'accord ?

- il faut augmenter le RMI ;
- il faut diminuer le RMI ;
- le RMI est à un bon niveau (réponse non suggérée) ».

Cette variable étant corrélée aux deux autres, nous l'introduisons de façon alternative dans les régressions ; les résultats présentés ici ne l'incluent pas.

Références

Atkinson A. B. 1995. *Public Economics in Action, The Basic Income /Flat Tax Proposal*, The Lindhal Lectures, Oxford, Clarendon Press, 169 pages.

Atkinson A. B., Sutherland H. 1989. "Analysis of A Partial Basic Income Scheme", in Atkinson A. B., *Poverty and Social Security*, Hemel Hempstead, Harvester Wheatsheaf, pp. 327-336.

Boarini R., Le Clainche C. 2004. "Social Preferences and Public Intervention : an empirical investigation", *miméo, Communication au Sesame, Aix-en-Provence*, septembre 2002, 34 pages ; version révisée, février.

Corneo G., Grüner H. P. 2002. "Individual Preferences for Political Redistribution", *Journal of Public Economics*, vol. 83, pp. 83-107.

Daniel N. 1979. "Wide reflective Equilibrium and Theory Acceptance". *Journal of Philosophy*, vol. 76, pp. 256-282.

Demuijnck G. 2002. "A Positive Approach to Norms to Distributive Justice", *mimeo*, 94 pages.

Fong C. 2001. "Social Preferences, Self-interest and the Demand for Redistribution", *Journal of Public Economics*, vol. 82, pp. 225-246.

Gamel C., Balsan D., Vero J. 2002. « L'incidence de l'allocation universelle sur la propension à travailler. Enjeux théoriques et résultats microéconométriques », *9^e Congrès international du BIEN*, Genève, septembre, 28 pages.

Gilligan C. 1982. *In A Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*, Harvard University Press, Cambridge, 334 pages.

Kluegel R., Smith E. 1986. *Beliefs about Inequality. American's Views of What Is and What Ought to Be*, Aldyne de Gruyter, 332 pages.

Le Clainche C. 2004. « La révélation des préférences éthiques en matière de redistribution : quelle(s) méthode(s) privilégier ? », *Document de travail LABORES n°1*, 37 pages.

Lehmann E. 2003. « Évaluation de la mise en place d'un système d'allocation universelle en présence de qualifications hétérogènes. Le rôle institutionnel du salaire minimum », *Economie et Prévisions*, n° 157, pp.31-50.

Lewin-Epstein N., Kaplan A., Levanon A. 2003. « Distributive Justice and Attitudes towards the Welfare State », *Social Justice Research*, vol. 16 n° 1, pp. 1-27, March.

Miller D. 1992 "Distributive Justice : What the People Think?", *Ethics*, april, pp. 555-593.

Miller D. 1999. *Principles of Social Justice* , Harvard University Press, 337 pages.

Piketty T. 1995. "Social Mobility and Redistributive Politics", *The Quarterly Journal of Economics*, CXIV, pp.551-584.

Schokkaert E., M. 1999. « M. Tout-le-monde est "post-welfariste" : opinions sur la justice redistributive », *Revue Économique*, vol. 50, juin, pp. 811-832.

Van der Linden B. 2002. "Is Basic Income A Cure For Unemployment in Unionized Economies ? A General Equilibrium Analysis", *Annales d'Économie et Statistique*, n° 66, avril -juin, pp. 81-105.

Van Parijs P., Gilain B. 1995. « L'allocation universelle : un scénario de court terme et son impact redistributif », *document DOCH*, Université Catholique de Louvain, Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, 19, 62 pages.

Van Parijs P. 1991. « *Qu'est-ce qu'une société juste ?* », Paris, Le Seuil, 315 pages.

Van Parijs P. 1995. *Real Freedom For All. What (if Anything) Can Justify Capitalism ?*, Oxford University Press, 330 pages.